



Distr. générale  
4 mai 2015  
Français  
Original : anglais



## Troisième Conférence internationale sur le financement du développement

Addis-Abeba, 13-16 juillet 2015

### Résumé de l'audition informelle interactive de l'Assemblée générale tenue avec des représentants du secteur privé dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (New York, 8 avril 2015)

#### Note du Président de l'Assemblée générale

## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 68/279, dans laquelle le Président de l'Assemblée générale a été prié de préparer des résumés des auditions informelles interactives avec les représentants de la société civile et du secteur privé, qui serviraient de contributions aux préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

2. L'audition informelle interactive avec des représentants du secteur privé sur le financement du développement a eu lieu le 8 avril 2015. Elle comprenait une séance d'ouverture ainsi que trois réunions-débats interactifs axés sur les questions suivantes : « Financement des infrastructures », « Les petites et moyennes entreprises et la finance », et « Investissements responsables et prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance tout au long de la chaîne d'investissements ». Un résumé des principaux messages et propositions formulés lors de la réunion est présenté ci-dessous.

## II. Séance d'ouverture

3. Des déclarations ont été faites par le Président par intérim de l'Assemblée générale, Nicholas Emiliou (Chypre), s'exprimant au nom du Président de l'Assemblée; le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; le Secrétaire général de la Chambre de commerce internationale, John Danilovich et le Directeur exécutif de l'Instituto del Tercer Mundo et Coordonnateur de Veille sociale, Roberto Bissio.

4. Le Président par intérim de l'Assemblée générale a souligné que des ressources conséquentes seraient nécessaires à la mise en œuvre du nouveau programme de développement pour l'après-2015, une fois que celui-ci serait défini.



Il a appelé les participants à proposer des mesures et des initiatives visant à accroître la participation et la contribution des entreprises à la réalisation du développement durable. Il a souligné que l'engagement du secteur privé était vital pour le succès de la Conférence et la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Une augmentation des investissements dans les infrastructures, notamment l'énergie, l'eau, les transports et l'agriculture, serait déterminante pour stimuler la croissance économique, la création d'emplois, la transformation structurelle de l'économie, la durabilité environnementale et l'inclusion sociale.

5. Le Secrétaire général a souligné que la réussite de la Conférence était indispensable pour garantir l'élaboration d'un programme de développement ambitieux pour l'après-2015 et l'adoption d'un accord global lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui devait avoir lieu à Paris en décembre 2015. Rappelant que toutes les sources de financement devaient être mobilisées, il a invité le secteur privé à contribuer au soutien et au financement du développement durable, notamment par des partenariats et des collaborations.

6. M. Danilovich a fait observer que les entreprises faisaient partie du fondement de la société : non seulement elles créaient des produits et services qui facilitaient l'existence, mais elles créaient également des emplois et fournissaient des capitaux d'investissement essentiels pour les communautés locales. Il a souligné qu'il était important de créer des conditions propices pour que les entreprises, quelles que soient leur taille, puissent fonctionner efficacement et contribuer à la société. Plusieurs études ont montré que le principal obstacle pour les PME souhaitant avoir accès au commerce international était l'accès limité au financement des transactions commerciales. Pour améliorer cet accès, des mesures appropriées devaient être prises pour résoudre les difficultés liées à l'offre et à la demande dans le secteur financier.

7. M. Bissio a rappelé que si les entreprises étaient un acteur clef du développement durable, toutes n'avaient pas le même rôle. Les petites entreprises, qui créaient de nombreux emplois, devraient pouvoir exercer leurs activités dans un environnement plus équitable. Il a mentionné le processus mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme, et a fait observer qu'à long terme, cet instrument serait dans l'intérêt des PME ainsi que des économies des pays d'accueil.

### **III. Présentation d'exposés et débats interactifs**

#### **A. Financement des infrastructures**

8. Le débat était animé par Veronica Zavala, Directrice générale de la planification stratégique et de l'efficacité du développement à la Banque interaméricaine de développement. Les intervenants étaient les suivants : Orli Arav, Directrice générale du Fonds d'infrastructure de l'Afrique nouvelle; Tom Speechley, Partenaire et Président-directeur général d'Abraaj Group pour l'Amérique du Nord; Michael J. Discenza, directeur financier de GeoGlobal Energy; Glen Ireland, membre fondateur d'InfraShare Partners et Fathallah Oualalou, maire de Rabat. Certains des principaux messages et propositions issus de la réunion sont énoncés ci-dessous.

9. Les intervenants ont insisté sur le fait que les besoins en infrastructures étaient immenses et que les investissements dans les pays en développement devaient être améliorés, tant du point de vue de la quantité que de la qualité, si l'on voulait réduire l'écart entre l'offre et la demande. Pour cela, il était nécessaire de créer un environnement propice, notamment en termes de stabilité, et de transparence des politiques et des réglementations.

10. Il a été fait remarquer que le terme d'infrastructures regroupait tant les infrastructures physiques (telles que les routes, les ports, les télécommunications et l'énergie) que sociales (comme la santé et l'éducation). Ces deux catégories devaient être prises en compte pour atteindre les objectifs de développement durable. D'importantes réserves de capitaux étaient disponibles, tant au niveau national qu'international, pour investir à grande échelle dans les infrastructures et diriger ces capitaux vers les pays en développement permettrait d'obtenir des taux de rendement plus élevés.

11. Les phases de préparation et de mise en œuvre des projets représentaient notamment des obstacles majeurs. Des financements publics étaient nécessaires pour élaborer une série de projets d'investissement bancables et pour encourager la prise de risque initiale; les institutions multilatérales avaient des services dédiés aux partenariats public-privé qui pourraient conseiller les gouvernements sur la façon de négocier et de préparer ces partenariats.

12. Les outils d'atténuation des risques pourraient débloquer des ressources supplémentaires pour le développement durable; le partage des risques par le biais, entre autres, de financements mixtes et de partenariats public-privé, avait eu des effets positifs. Un mécanisme de financement, créé grâce à l'argent des donateurs afin de contribuer aux investissements dans les infrastructures en Afrique, avait donné de bons résultats en permettant d'engager des fonds publics et de mobiliser des ressources auprès des banques commerciales, qui sont des partenaires traditionnels. Étant donné l'importance de l'effet d'entraînement pour le secteur privé, les gouvernements devaient au départ apporter des garanties et un fonds de couverture. Cependant, à mesure que de nouvelles initiatives verraient le jour, les fonds utilisés comme garantie pourraient être débloqués et réaffectés à d'autres projets ou domaines.

13. Il a également été souligné que l'octroi de ressources financières à des conditions de faveur par des banques multilatérales de développement incitait fortement le secteur privé à investir. Les participants ont appelé ces banques à prendre plus de risques.

14. Les exonérations fiscales et les avantages liés à l'utilisation des sols pouvaient également être incitatifs, mais les intervenants ont souligné par-dessus tout l'importance de la clarté des réglementations, tant en ce qui concerne les autorisations d'exploitation que l'imposition, ainsi que de leur application uniforme, aux mêmes conditions pour tous.

15. Les investisseurs constataient généralement que les rendements ajustés en fonction des risques dans les pays en développement étaient plus élevés que prévus; il était donc important de s'employer à réduire ce décalage entre perception et réalité, car cette approche était moins onéreuse que les mesures de réduction des risques. Il a été remarqué que les notes de crédit attribuées aux États pouvaient

entraver la capacité des investisseurs à financer des projets viables et qu'il fallait trouver des solutions à ce problème.

16. La formation des investisseurs, destinée à leur faire acquérir une bonne connaissance des règles et régulations locales, était une condition importante de la réussite des projets. C'est pourquoi les efforts entrepris pour débloquer les ressources privées locales étaient prometteurs. Il restait encore beaucoup à faire pour s'assurer que les banques commerciales et les autres ressources locales disponibles aient une meilleure connaissance des partenariats public-privé. Les participants ont émis l'idée que l'on pouvait parvenir à limiter les coûts en regroupant un certain nombre de projets de même type au sein d'un même pays ou d'une région, cette pratique permettant d'optimiser les efforts des investisseurs pour comprendre le cadre légal et évaluer les risques encourus dans un nouvel environnement.

17. Il a été proposé de développer l'usage partagé des infrastructures qui répondent à la fois aux besoins des secteurs social et industriel, afin d'explorer toutes les possibilités offertes par les projets d'investissement bancaux et de trouver plus facilement des investisseurs pour les infrastructures sociales. Les gouvernements devaient toutefois bien connaître les besoins de ces dernières avant d'élaborer des projets d'infrastructures industrielles.

18. En ce qui concerne les dépenses de santé, les participants ont recommandé la mise en place d'une convention entre les gouvernements, les donateurs et le secteur privé afin de créer collectivement des systèmes de santé et de réduire l'écart entre l'offre et la demande. Les conséquences des maladies non transmissibles dans les pays en développement ont été soulignées, car les dépenses liées aux traitements de ces maladies sont parfois telles qu'elles réduisent les familles à la pauvreté. Les gouvernements ont été appelés à réfléchir à l'élaboration d'une couverture sanitaire universelle, objectif que le modèle du partage des risques pourrait contribuer à réaliser.

19. Il a été dit que les autorités locales des zones urbaines devaient pouvoir disposer de pouvoirs et de moyens plus étendus pour gérer leurs finances, leurs infrastructures urbaines et leurs prestations de services.

20. Même si, lors des négociations pour les partenariats public-privé, on constatait une inégalité persistante entre les autorités locales et les gouvernements centraux, les participants ont rappelé que des fonds étaient disponibles pour renforcer les capacités des gouvernements qui souhaitaient développer de tels partenariats. La définition de critères permettrait aux gouvernements de mieux savoir quelles sont les concessions importantes pour l'effet de démonstration. Les gouvernements ne sauraient se contenter d'apporter des garanties globales contre les risques : celles-ci n'étaient pas des solutions. Il faudrait y avoir recours pendant quelques années seulement, le temps que la viabilité des projets puisse être démontrée.

## **B. Les petites et moyennes entreprises et la finance**

21. Le débat était animé par Matthew Gamser, Directeur général du Forum sur le financement des PME. Les intervenants étaient les suivants : Inez Murray, Directrice générale de l'Alliance bancaire mondiale pour les femmes; Kruskaia Sierra Escalante, Directrice du Service des financements mixtes de la Société financière internationale; Esteban Altschul, Responsable des opérations d'*Accion*

*International* et Nazeem Martin, directeur de Business Partners Limited (Afrique du Sud). Certains des principaux messages et propositions issus de la réunion sont énoncés ci-dessous.

22. En tant que moteurs essentiels de la croissance et de l'emploi, le rôle des petites et moyennes entreprises (PME) était crucial pour le développement durable. Les difficultés auxquelles les PME étaient confrontées étaient souvent les mêmes que 20 ans auparavant, et l'accès au financement – plus particulièrement l'accès au crédit – constituait toujours un obstacle majeur. Les participants ont été exhortés à prendre conscience du fait qu'il était urgent de chercher des solutions à ce problème.

23. L'innovation et le partage d'informations étaient potentiellement plus efficaces que les méthodes traditionnellement utilisées par les banques pour attirer des investissements vers les PME. Il existait une grande variété d'innovations et de sources de financement possibles pour compléter les prêts bancaires, notamment les grandes entreprises, le financement participatif et le commerce électronique. .

24. Plusieurs exemples d'approches novatrices ont été présentés, notamment : le développement de plateformes de prêts en ligne; l'utilisation des algorithmes et l'analyse des mégadonnées sociales et en ligne afin de faciliter l'évaluation des capacités d'emprunt; l'utilisation de sources de données jusqu'alors négligées, telles que les données des bureaux de crédits officiels fournies par les organismes de contrôle et les gouvernements afin de faciliter l'accès aux sources de financement; plusieurs sortes de financements mixtes, notamment ceux effectués par des donateurs, les ressources gouvernementales et des financements commerciaux plus traditionnels, dont les mécanismes comprennent les prêts conjoints, les mécanismes de franchise avec des fonds publics, le capital-risque (avec des partenaires publics et privés) et les investissements dans le capital social.

25. L'exemple d'une société ayant créé un produit financier spécifique pour les PME a également été évoqué. Ce produit consistait, de façon générale, en un financement sous forme d'emprunt à taux favorable; les investisseurs bénéficiaient d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires de l'entreprise au lieu de compter sur les fonds propres. Cette offre globale s'accompagnait d'une assistance technique déterminée grâce à une analyse de diligence raisonnable.

26. L'assistance technique était aussi indispensable que le financement. Plusieurs méthodes ont été mises en avant, telles que, par exemple, la prestation de conseils et la fourniture d'un appui spécialisé et d'une formation dans le domaine financier afin de mettre en place des systèmes de gestion financière, de gestion des flux de trésorerie, des stratégies de commercialisation et des plans de gestion des ressources humaines.

27. Des partenariats stratégiques pour l'assistance technique et la formation pourraient être créés : cette dernière serait assurée par la société civile, les institutions financières internationales apporteraient leur soutien aux pépinières et les fonds versés par les donateurs serviraient à financer des aides à des taux d'intérêt nuls ainsi que des instituts de formation nationaux. Le rôle des gouvernements et un financement stable pour l'assistance technique sont deux éléments essentiels. Il a également été observé que les intermédiaires financiers, les investisseurs et les organismes de contrôle tiraient parti du renforcement des capacités en termes d'appui et de financement des PME.

28. Une autre solution qui pourrait avoir des répercussions substantielles consisterait en la création d'un régime spécifique et plus souple pour ce qu'il faudrait considérer comme une garantie pour les petites et moyennes entreprises, afin de leur permettre d'augmenter leur capital. De plus, les PME devraient avoir le plus possible accès à des fonds dans la monnaie locale, compte tenu du fait qu'elles ne peuvent s'exposer aux risques de fluctuation des taux de change. Des intermédiaires pourraient faciliter ce processus. Il a également été indiqué que l'accès limité au financement des transactions commerciales était le plus grand obstacle auquel se heurtaient les PME intéressées par le commerce international.

29. Les entreprises du secteur informel, telles que les sociétés dirigées par des femmes ou en milieu rural, se heurtaient à de nombreuses difficultés, en particulier en ce qui concerne l'accès au financement et à des données fiables. Des mesures incitatives, telles que les exonérations ou les allègements fiscaux, pourraient permettre d'intégrer ces entreprises à l'économie formelle. Il reste des efforts à faire en direction des femmes chefs d'entreprises et pour faire face aux inégalités entre les sexes qui prévalent dans le secteur financier.

30. L'importance des PME agricoles a été soulignée, et il a été recommandé que l'avant-projet du document final de la Conférence comporte une référence à l'accès à l'assistance et aux contributions techniques dans les paragraphes qui évoquaient déjà la nécessité de financer les infrastructures du secteur agricole. Concernant le financement des coopératives et des organisations sociales et d'économie solidaire, il a été constaté que les institutions de financement se heurtaient toujours à des difficultés pour mettre en œuvre les processus de diligence raisonnable et les mécanismes de financements.

31. Il a été noté que les nouvelles technologies étaient un élément essentiel de la recherche de solutions pour appuyer les PME. Des partenariats novateurs, notamment entre les banques et les entreprises faisant appel à la technologie financière, pourraient être utiles. Plusieurs possibilités étaient à explorer : les formations en ligne, des contacts directs et plus rapides entre les PME et les investisseurs, la multiplication des transactions par téléphones portables, la mise en place d'outils aidant à gérer les flux de trésorerie, le développement du potentiel des marchés en ligne et l'utilisation des outils en ligne pour estimer plus rapidement les capacités d'emprunt d'une PME.

### **C. Investissements responsables et prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance tout au long de la chaîne d'investissements**

32. Le débat était animé par Georg Kell, Directeur exécutif du Bureau du Pacte mondial des Nations Unies. Les intervenants étaient les suivants : Claudia Kruse, Directrice générale d'APG, le cabinet d'investissements du fonds de pension néerlandais; Renosi Mokate, Présidente du conseil d'administration de la caisse commune des pensions des fonctionnaires du gouvernement sud-africain; Bola Adeeko, Directeur des Services internes de la Bourse du Nigéria et Filippo Bettini, Directeur du service de la viabilité et de la gestion des risques de Pirelli. Certains des principaux messages et propositions issus de la réunion sont énoncés ci-dessous.

33. Les entreprises, les marchés et les économies étant de plus en plus mondialisés et interdépendants, les sociétés et les investisseurs sont de plus en plus conscients

que leur capacité à faire des bénéfices et à se développer dépend de l'existence d'une société prospère et durable.

34. Des initiatives volontaires basées sur des principes étaient indispensables pour ouvrir la voie vers une plus grande responsabilité des entreprises à l'égard du développement durable et des investissements; et pourraient constituer une première étape vers des réglementations efficaces. Parmi ces initiatives figuraient le Pacte mondial des Nations Unies, les Principes pour l'investissement responsable, l'Initiative des bourses pour un investissement durable et l'International Integrated Reporting Council. Cependant, il était nécessaire d'intensifier les efforts déployés afin de parvenir à une réelle transformation.

35. Promouvoir l'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance tout au long de la chaîne des investissements pourrait permettre d'augmenter les fonds privés investis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et l'impact sur le développement. La prise en compte de ces questions dans les investissements privés devenait un moteur d'innovation et offrait de nouvelles possibilités d'investissements, créatrices de valeur sur le long terme pour les entreprises et la société.

36. Plusieurs participants ont donné des exemples d'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance dans le processus de prise de décision des entreprises. L'un des intervenants, qui représentait la caisse des pensions des fonctionnaires de son gouvernement, a expliqué comment la caisse intégrait ces questions, ainsi que les objectifs de développement durable, à sa politique d'investissements. Elle encourageait les investissements visant à résoudre les problèmes économiques et sociaux liés au contexte social dans lequel elle opérait, en particulier le développement des infrastructures ainsi que les investissements dans les PME et les énergies renouvelables.

37. Un participant, qui s'exprimait au nom d'une société de gestion des avoirs des fonds de pension, a expliqué que celle-ci tenait les entreprises pour responsables s'agissant des questions environnementales, sociales et de gouvernance et qu'elle excluait de son portefeuille celles qui ne se conformaient pas à ses exigences. Il était important de créer un environnement qui permette d'accroître la présentation de rapports intégrés et encourage les acteurs du secteur privé à tenir compte du développement durable et à faire connaître leurs impératifs en la matière. Ces rapports permettraient de mieux connaître les stratégies des entreprises, et de résoudre le problème du manque de transparence, qui est un frein à l'investissement dans les pays en développement.

38. Les bourses des valeurs jouaient également un rôle essentiel en favorisant la prise en compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance ainsi qu'en montrant l'exemple. Tel était le cas, par exemple, de la Bourse du Nigéria qui, au sein d'un pays en développement, a répondu à l'appel du Pacte mondial à lutter contre la corruption. Elle présentera prochainement des rapports sur la responsabilité sociale des entreprises et a demandé aux sociétés cotées d'agir de même.

39. La Bourse prenait d'autres initiatives pour favoriser le développement durable. Elle accordait par exemple une attention particulière aux PME, les aidant à accéder aux capitaux nécessaires à des conditions favorables, elle avait des exigences particulières vis-à-vis des sociétés cotées et créait des partenariats avec d'autres

institutions afin de lutter contre l'exclusion financière en organisant des cours d'initiation à la finance dans tout le pays.

40. Du point de vue des entreprises, la capacité à créer de la valeur ne dépendait pas seulement de considérations financières, mais également de l'existence d'un modèle d'affaires assorti de stratégies sociales et environnementales. La création d'usines dans les pays en développement, ainsi que l'adoption de pratiques technologiques optimales et d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, même lorsque la législation locale ne l'exigeait pas, contribuaient à des rendements durables. La prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance pourrait également entraîner une réduction des coûts, comme c'était le cas pour les politiques d'économies d'énergie.

41. Les changements d'ordre politique devraient avoir pour objectif de permettre aux investisseurs de tenir pleinement compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance lorsqu'ils effectuaient leurs choix d'investissements, plutôt que de freiner, voire d'empêcher ceux-ci. Le suivi était essentiel, car il permettait un contrôle. L'élaboration de normes relatives à l'établissement de rapports dans des secteurs spécifiques, comme cela était le cas pour les fonds d'investissements privés, devrait permettre de créer des cadres standardisés. Outre les obstacles institutionnels, les moyens n'étaient pas encore suffisants pour traduire les engagements en matière de développement durable par des mesures concrètes.

42. Il était nécessaire de promouvoir le dialogue entre les investisseurs et les entreprises sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance pour mieux promouvoir les investissements responsables. La référence aux rapports intégrés dans l'avant-projet devrait inclure la question du dialogue. Pour que celui-ci soit possible, certains groupes, comme les analystes financiers, devaient être mieux associés. Les comptes rendus trimestriels ne devraient pas se limiter à des analyses de rentabilité et des flux de trésorerie, mais se pencher davantage sur ce qui a été fait pour intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

43. Parmi les moyens de parvenir au développement durable figuraient notamment le fort potentiel que constituaient les approches régionales, notamment dans le domaine des infrastructures, la nécessité pour les gouvernements de réfléchir à une plus grande souplesse des fonds de pension, ainsi que la synchronisation au niveau régional des bourses et des systèmes financiers, par exemple en créant des plateformes transfrontalières régionales ou consacrées à des objectifs précis. Il a été souligné à quel point les échanges étaient essentiels pour obtenir des financements conséquents. L'importance du rôle des banques de développement nationales et multilatérales pour faciliter la gestion des risques a également été rappelée.